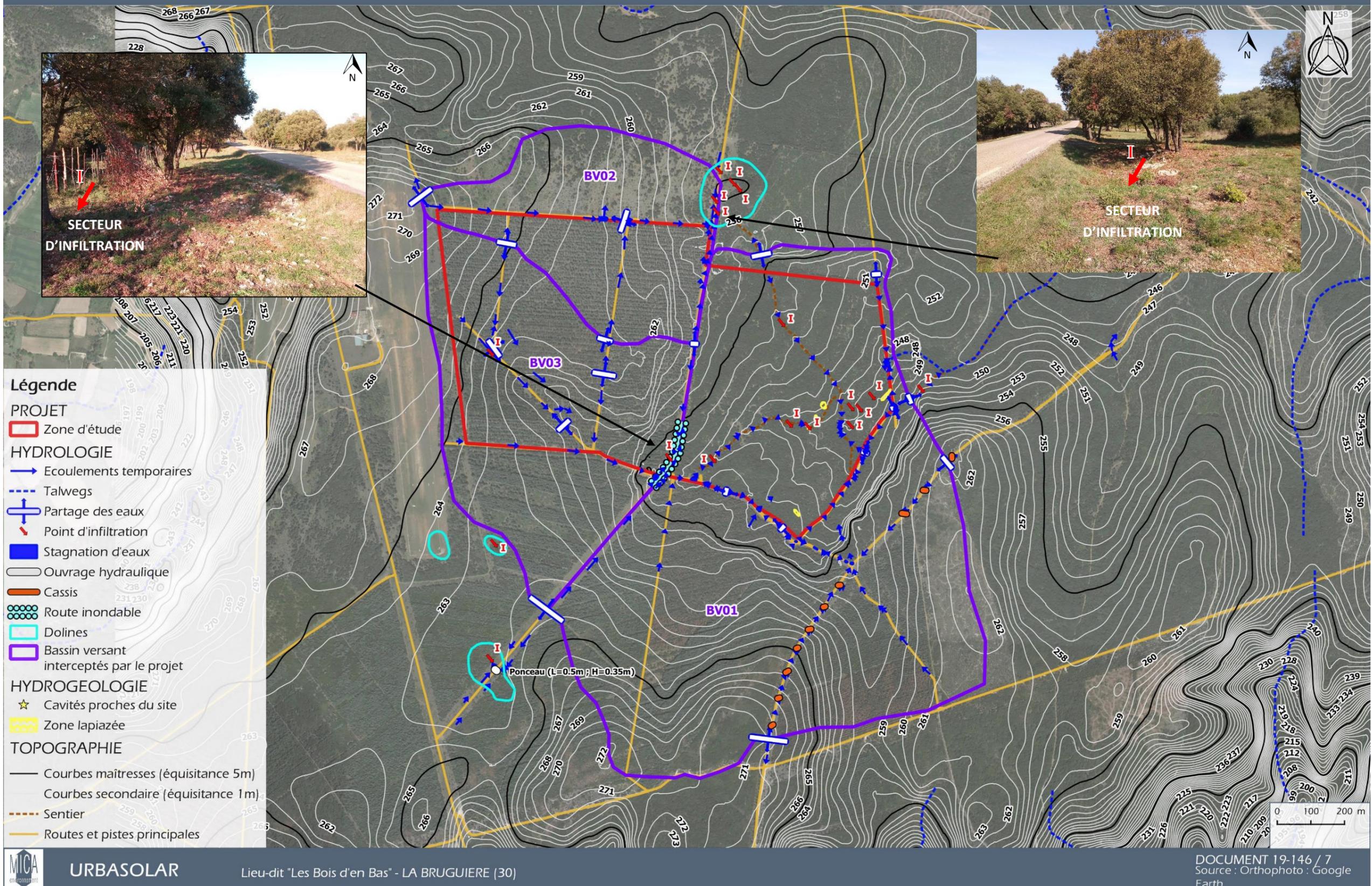


PLAN DE L'ETAT DES LIEUX HYDROLOGIQUE

Echelle - 1:10000



- Légende**
- PROJET**
 - Zone d'étude
 - HYDROLOGIE**
 - Ecoulements temporaires
 - Talwegs
 - Partage des eaux
 - Point d'infiltration
 - Stagnation d'eaux
 - Ouvrage hydraulique
 - Cassis
 - Route inondable
 - Dolines
 - Bassin versant interceptés par le projet
 - HYDROGEOLOGIE**
 - Cavités proches du site
 - Zone lapiazée
 - TOPOGRAPHIE**
 - Courbes maitresses (équidistance 5m)
 - Courbes secondaire (équidistance 1m)
 - Sentier
 - Routes et pistes principales

URBASOLAR

Lieu-dit "Les Bois d'en Bas" - LA BRUGUIERE (30)

DOCUMENT 19-146 / 7
Source : Orthophoto : Google Earth

9 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : MILIEU NATUREL

Volet naturel rédigé par le bureau d'études ECOMED.

Espaces naturels patrimoniaux

La zone d'étude est incluse dans : une ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type II (plateau de Lussan), et deux domaines vitaux des Plans Nationaux d'Actions : Vautour Percnoptère et Aigle de Bonelli. La zone d'étude est située à proximité d'un périmètre Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale), et d'un domaine vital des Plans Nationaux d'Actions : Pie-grièche à tête rousse.

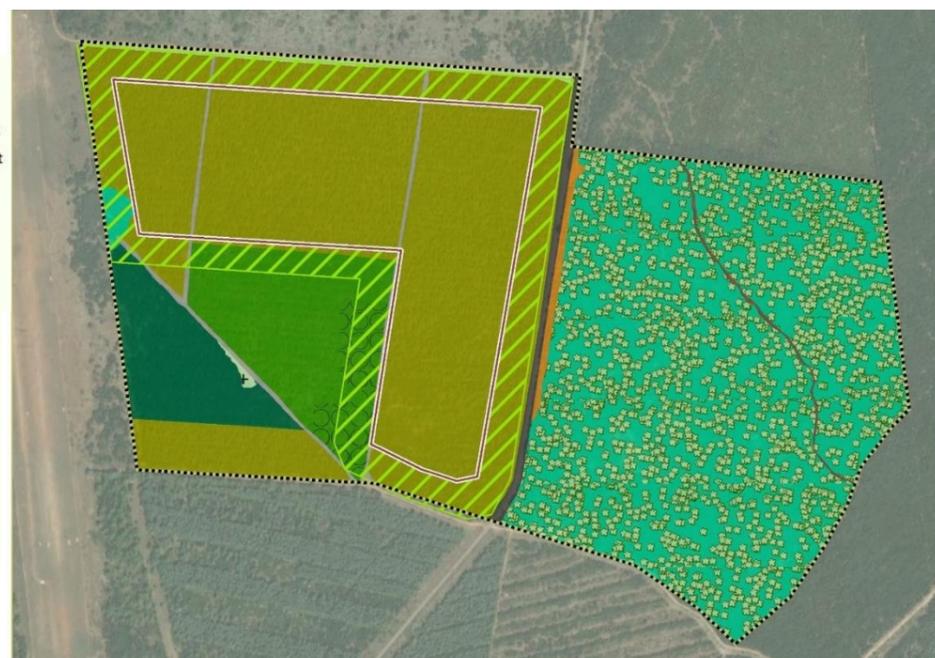
Habitats naturels

La zone d'étude se compose de deux grands secteurs séparés par une route. A l'Est de cette dernière, on observe un milieu naturel arboré, continu et relativement uniforme, un matorral de chêne vert. Tandis qu'à l'Ouest, il s'agit d'un milieu anthropisé, une plantation de conifères exotiques, représentée par trois espèces : le Cèdre de l'Atlas, le Pin Noir et le Sapin de Céphalonie. Sur les 11 habitats présents sur la zone d'étude, 9 habitats ont un enjeu faible, très faible ou nul, et 2 un enjeu modéré (Pelouses xérophile à Brachypode rameux et la mosaïque de pelouse à Brachypode rameux et Aphyllanthe de Montpellier), tous deux représentés par de petites superficies (moins d'un hectare).



Cédraie

Code EUNIS - Intitulé
E1.311 - Pelouse xérophile à Brachypode rameux
E1.311 x E1.52 - Pelouse à Brachypode rameux et Aphyllanthes de Montpellier
E5.1 - Zone rudérale de bord de route
F5.113 - Matorral de Chêne vert
F5.113 - Matorral de Chêne vert et pelouse à Brachypode rameux
G3.F2 - Plantation de Cèdre de l'Atlas
G3.F2 - Plantation de Pin noir coupée
G3.F2 - Plantation de Sapin de Céphalonie
G3.F2 x F5.113 - Plantation de Pin noir en cours de recolonisation par le Chêne vert
H5.61 - Sentier
J4.2 - Piste
J4.2 - Réseau routier
Zone d'emprise



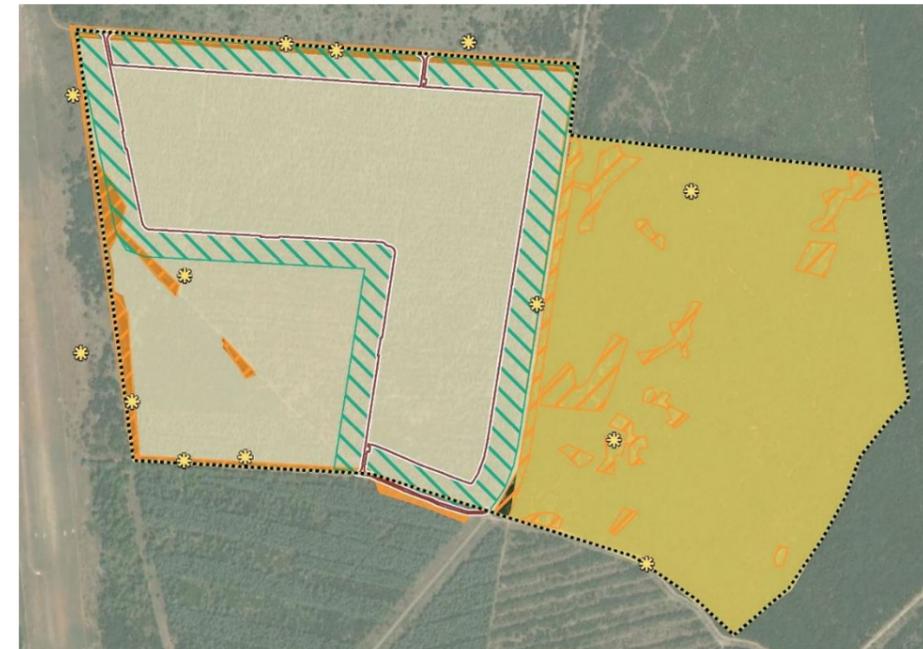
Emprise du projet sur les habitats naturels

Flore

Aucune espèce végétale à enjeu modéré, fort ou très fort n'a été recensée sur la zone d'étude.

Faune

Insectes : Les prospections diurnes printanières et estivales ont permis de contacter 59 espèces d'invertébrés inféodées aux milieux forestiers et aux milieux ouverts thermophiles. Quand bien même les zones ouvertes présentes au sein de la parcelle sont assez enclavées au sein de la matrice boisée, une espèce à enjeu modéré, le Caloptène occitan a été contacté. Des espèces à enjeu modéré ou protégées telles que la Proserpine, la Zygène cendrée, la Zygène de la Badasse et le Grand Capricorne n'ont pas été trouvées sur la zone d'étude mais y sont considérées fortement potentielles.



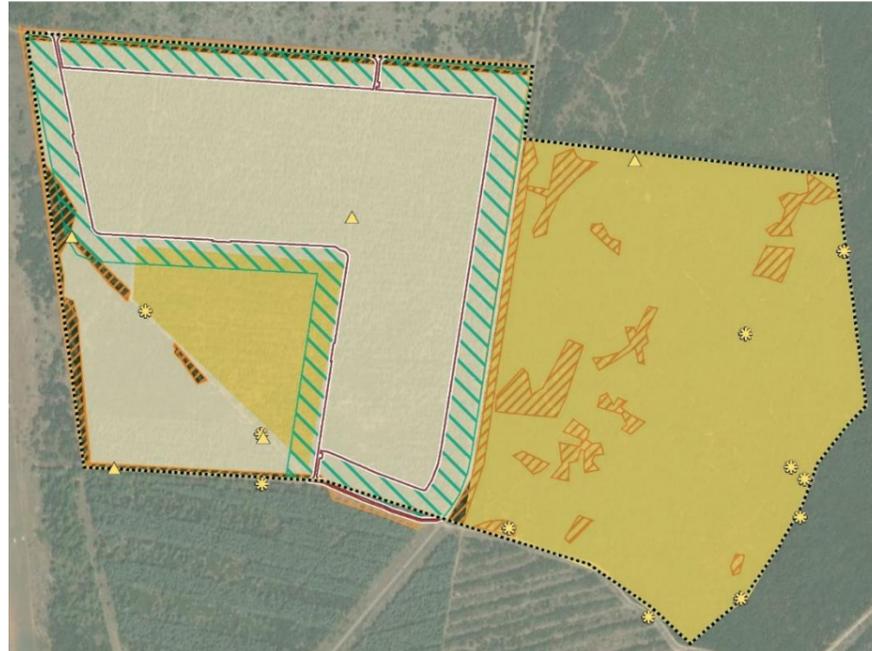
Espèce à E.Z.E. faible	Zygène cendrée*, Zygène de la Badasse et Proserpine*	Zone d'étude
Caloptène occitan	Habitat potentiel d'espèces à enjeu faible	Zone d'emprise
Habitats potentiels d'espèces à enjeu modéré	Grand Capricorne* et Lucane Cerf-volant	OLD
Magicienne dentelée*	Autre habitat d'espèces	
	A enjeu très faible	

E.Z.E. : Enjeu Zone d'Etude
* : espèce protégée

Emprise du projet et habitats d'espèce - Insectes

Amphibiens : Aucun amphibien n'a été recensé sur la zone d'étude compte tenu de l'absence de milieux aquatiques même temporaires. Deux espèces sont jugées potentielles en transit.

Reptiles : Le cortège herpétologique de la zone étude se compose de deux espèces communes à faible enjeu : le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies. Les effectifs de ses deux espèces se concentrent sur les chemins et lisière et sont très faibles dans la Cédraie. Par son contexte boisé, la zone d'étude reste susceptible d'accueillir la Couleuvre d'Esculape et les zones ensoleillées peuvent accueillir la Couleuvre de Montpellier et la Couleuvre à échelons (enjeu modéré).



Espèces à E.Z.E faible	Habitat potentiel d'espèces à enjeu modéré	Autres habitats d'espèces	
▲ Lézard à deux raies*	▨ Couleuvre à échelons* et Couleuvre de Montpellier*	■ A enjeu faible	⬜ Zone d'étude
☀ Lézard des murailles*		■ A enjeu très faible	⬜ Zone d'emprise
			⬜ OLD

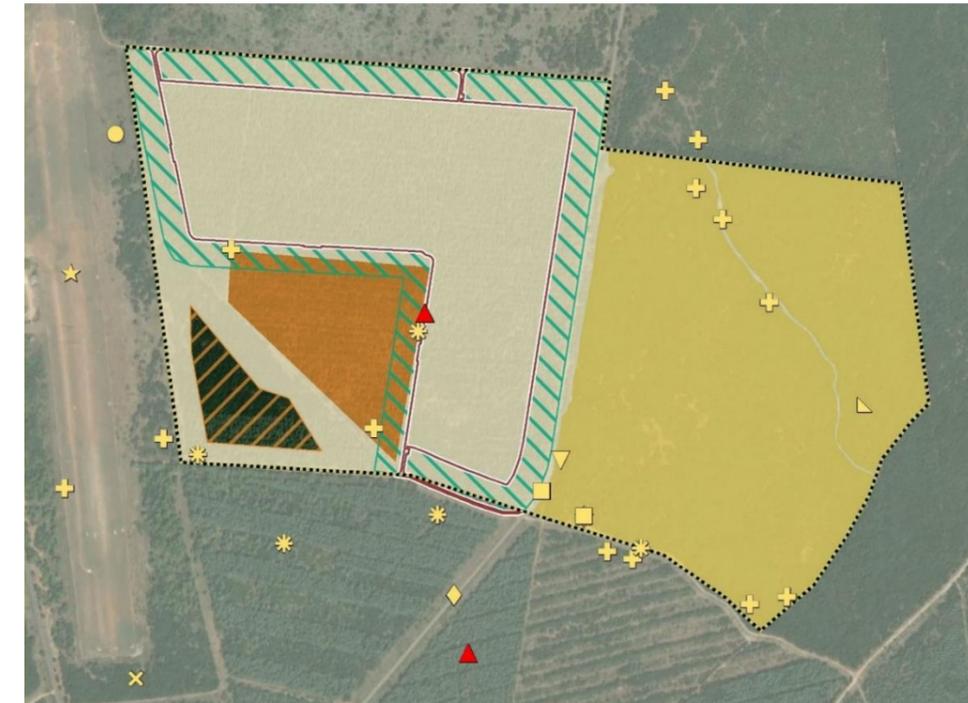
Emprise du projet et habitat d'espèces - Reptiles

Oiseaux : Les enjeux ornithologiques sont assez diversifiés bien que l'on note une différence entre le matorral ou les milieux ouverts proches et les plantations.

Dans la cédraie, on note seulement deux espèces à faible enjeu : la Tourterelle des bois et la Fauvette passerinette, bien que localisées en lisière, au contact avec les milieux plus ouverts (clairières). Les espèces qui exploitent le cœur des plantations appartiennent au cortège des espèces communes.

Dans le matorral, davantage hétérogène dans sa structure, la Fauvette passerinette est omniprésente et accompagnée d'autres espèces à faible enjeu comme le Chardonneret élégant, la Tourterelle des bois, l'Engoulevent d'Europe, le Hibou moyen-duc et d'espèces communes. Le matorral ne joue donc pas rôle essentiel pour les populations locales bien que la diversité spécifique y soit plus élevée que sur la parcelle ouest. Un couple de Circaète Jean-le-Blanc exploite potentiellement les plantations de la partie sud-ouest de la zone d'étude pour sa nidification.

Un cortège de rapaces vient exploiter tout ou partie des milieux ouverts à semi-ouverts de la zone d'étude pour son alimentation (clairières, matorral et ses pourtours). Enfin, la zone d'étude se trouve sur la limite administrative de la zone de référence du domaine vital de l'Aigle de Bonelli et l'ensemble de la zone d'étude est dans la zone de référence du domaine vital du Vautour percnoptère. La zone d'étude n'est cependant pas favorable au Vautour percnoptère. Elle ne joue pas de rôle significatif dans l'installation et la conservation de l'Aigle de Bonelli sur ce territoire.



Espèce à E.Z.E fort	Habitat avéré d'espèces à enjeu modéré
▲ Circaète Jean-le-Blanc*	■ Zone d'alimentation du Circaète Jean-le-Blanc* et du Milan noir*
Espèces à E.Z.E faible	Habitat potentiel d'espèce à enjeu modéré
◆ Buse variable*	▨ Zone de nidification du Circaète Jean-le-Blanc*
■ Chardonneret élégant*	Autres habitats d'espèces
▲ Engoulevent d'Europe*	■ A enjeu faible
	■ A enjeu très faible
	⬜ Zone d'emprise

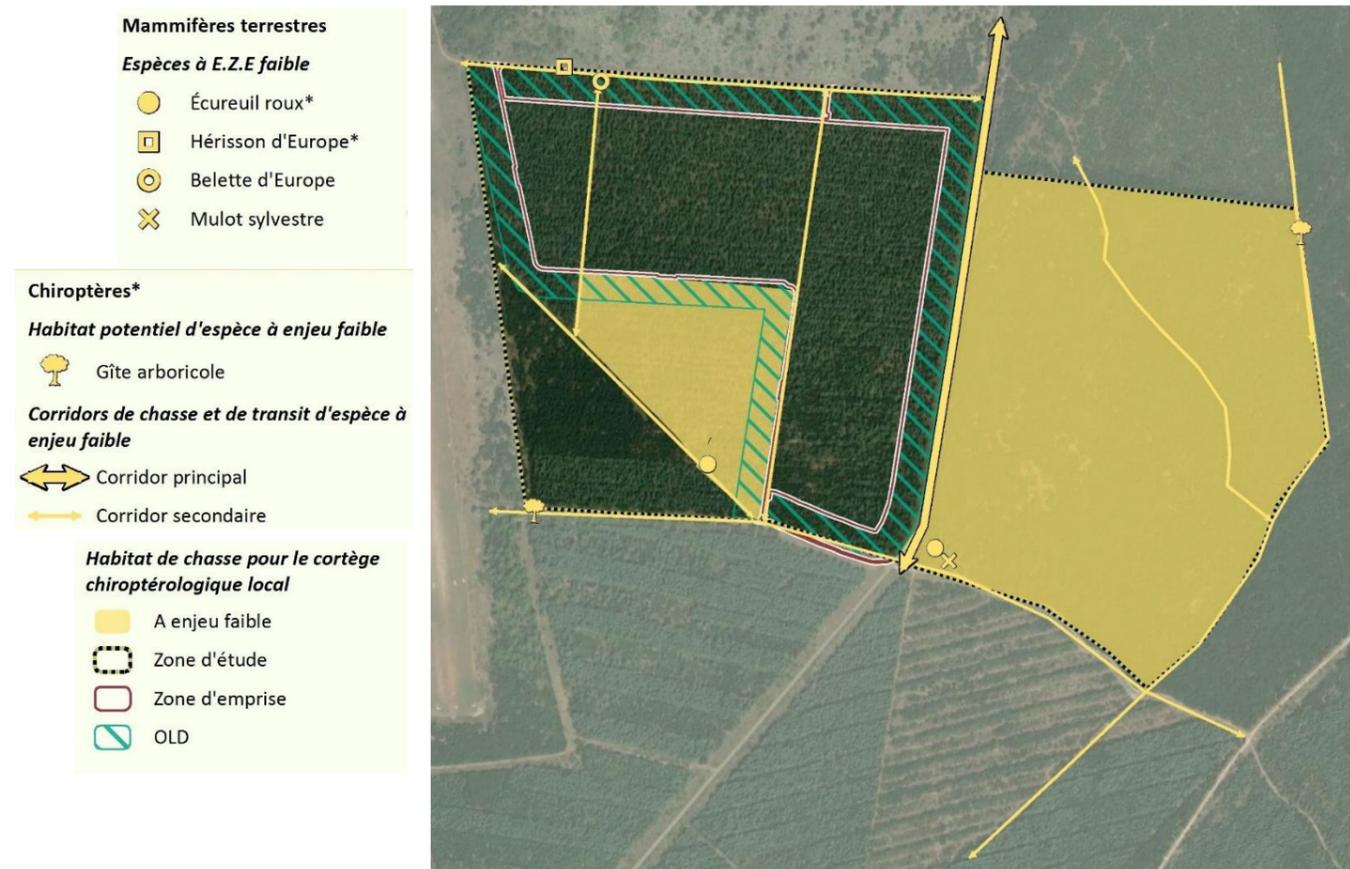
Emprise du projet et habitat d'espèces - Oiseaux

Mammifères : Les enjeux relatifs aux chiroptères sont représentés notamment par la présence avérée du Murin à oreilles échancrées et la présence potentielle de la Barbastelle d'Europe, du Rhinolophe euryale, du Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, et Grand/Petit Murin.

L'activité chiroptérologique est surtout soutenue en lisière et tout le long des pistes qui sillonnent les boisements. Seuls deux gîtes arboricoles sont présents dans les boisements, au niveau du matorral et de la limite avec l'aérodrome.

On note donc un intérêt plus net du matorral pour le groupe des chiroptères comparativement aux plantations de résineux. L'activité y était plus importante.

Concernant les mammifères terrestres, la plantation de cèdres et la chênaie comportent des abris et des zones de recherche alimentaire pour toute une faune terrestre, notamment le Hérisson d'Europe, l'Ecureuil roux, la Belette, le sanglier, le chevreuil et le renard roux qui ont été avérés.



Emprise du projet et habitat d'espèces - Chiroptères

Equilibres biologiques, continuités et fonctionnement écologiques

La zone d'étude est située au sein d'un vaste plateau boisé lui-même situé dans un continuum de milieux à dominante forestière. Avant 1982, à la place des milieux de cédraie actuellement en place à l'ouest de la zone d'étude, se trouvait un milieu ouvert, colonisé d'essences autochtones. Sa valeur écologique (diversité biologique, présence d'espèces patrimoniales, présence d'habitats naturels aujourd'hui qualifiés d'intérêt communautaire) était donc très supérieure à sa valeur actuelle.

Le projet s'implante au cœur de ces plantations artificielles, qui ont causé une perte de biodiversité il y a plusieurs décennies. Ainsi, il s'implante sur un secteur à moindre biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Par ailleurs, la mise en place de milieux ouverts, entretenus pas débroussaillage, ne peut être que favorable à une remontée des espèces autochtones. Ainsi l'impact du projet sur la fonctionnalité écologique du secteur est globalement positif.

Se reporter à l'étude ECOMED pour avoir le détail de la caractérisation des impacts

THEMES	NATURE DE L'INCIDENCE	INCIDENCE		MESURES	INCIDENCE RESIDUELLE	
		Incidences +	Incidences -		Incidences +	Incidences -
MILIEU NATUREL	Sites Natura 2000	Oui	Très faible	MEn00 : Evitement amont* MRn01 : Libération des emprises MRn02 : Mise en défens des secteurs à enjeux écologiques	Oui	Très faible
	Habitats		Très faible Nulle	MRn03 : Adaptation du calendrier des travaux de libération des emprises à la phénologie des espèces MRn04 : Création et gestion de milieux ouverts refuge à l'intérieur du parc	Oui	Négl. Nulle
	Flore	Oui	Négl.	MRn05 : Implantation des tables pour favoriser la colonisation du parc MRn06 : Choix d'un accès chantier de moindre impact	Oui	Négl.
	Insectes	Oui	Très faible Nulle	MRn07 : Limitation de l'impact sur le sol et du terrassement MRn08 : Assurer un entretien écologique du parc	Oui	Négl. Nulle

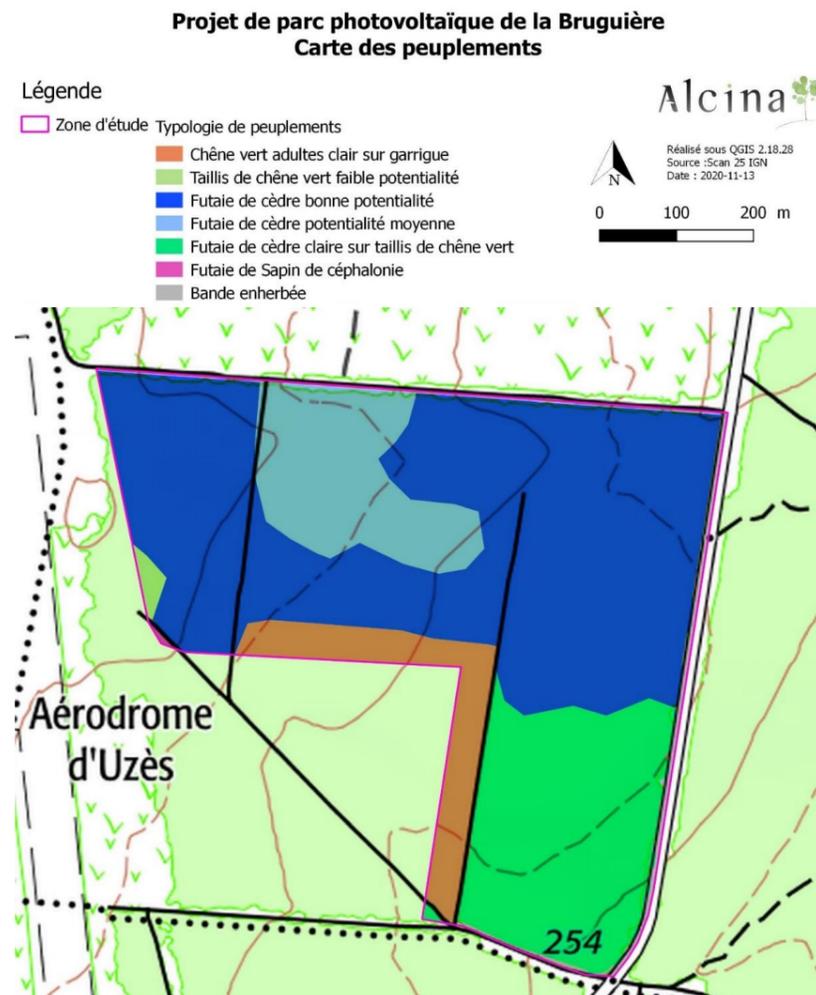
Amphibiens	La zone concernée par le projet est peu susceptible d'accueillir des amphibiens, notamment le cœur de la cédraie. Seule, la phase de défrichement peut engendrer un dérangement des individus présents et un risque de destruction d'individus mais en effectif anecdotique. Les effets à terme sont jugés nuls.	Oui	Très faible Nulle	photovoltaïque MRn09 : Prélèvement et utilisation d'espèces locales pour la revégétalisation MRn10 : Adaptation de la clôture au passage de la faune MRn11 : Adaptation des bassins de rétention en faveur de la faune MRn12 : Création d'une mare en faveur des amphibiens MRn13 : Aménagement de gîtes à reptiles MRn14 : Création de gîtes à insectes	Oui	Négl. Nulle
Reptiles	Pour les reptiles, la mise en place du parc et des OLD entraîne une modification d'habitat d'espèce pour des espèces communes localement et pour lesquelles la perte d'un habitat boisé artificiel ne remet pas en cause la conservation. Les bandes OLD vont créer des milieux ouverts favorables aux espèces des milieux ouverts à semi-ouverts et qui présentent des enjeux (Couleuvre de Montpellier, Couleuvre à échelons). Ce sont des effets positifs à terme pour ce cortège.	Oui	Très faible Nulle		Oui	Négl. Nulle
Oiseaux	<u>Aigle de Bonelli</u> : zone d'emprise du projet très peu favorable à la chasse. Création du parc de ces bandes OLD susceptibles de favoriser des espèces proies. <u>Vautour percnoptère</u> : cédraie ne joue pas de rôle dans le cycle de vie de la population locale. <u>Circaète Jean-le-Blanc</u> : chantier n'est pas de nature à perturber la nidification. Travaux peuvent déranger la phase alimentation. Impact est de faible importance, la coupe des cèdres pour remplacement par des milieux ouverts ne peut que lui être bénéfique pour son alimentation. <u>Bondrée apivore, Buse variable, Faucon crécerelle et Milan noir</u> : la coupe des cèdres pour remplacement par des milieux ouverts bénéfique par augmentation de leur terrain de chasse. Pour les <u>espèces affiliées aux milieux ouverts</u> (<u>Busard cendré, Linotte mélodieuse, Fauvette passerinette, Milan noir</u>), le projet présente des effets positifs puisque des milieux ouverts vont y être créés et entretenus dans la durée par débroussaillage et pâturage. Pour les <u>espèces nichant dans la cédraie</u> , elles appartiennent au cortège des espèces communes de notre région. On note un risque de destruction de nichées. Par contre, la coupe de la cédraie ne va pas remettre en cause la conservation de leur population à l'échelle locale ni altérer de manière significative leur habitat de reproduction.	Oui	Très faible Très faible		Oui	Très faible Très faible
Chiroptères	Zone d'emprise du projet présentant peu d'intérêt pour ce groupe. Aucun arbre gîte n'y est présent. La modification du milieu forestier en milieu ouvert ne va pas perturber outre mesure le cycle de vie des espèces présentes localement. La suppression de ce couvert forestier est à considérer comme négligeable dans le large maillage forestier. Le projet n'entrave pas la libre circulation des espèces qui trouveront de nouvelles lisières à emprunter. De plus, la présence des OLD va créer des zones de chasse, à l'image de la clairière actuellement favorable à la chasse de ce groupe.		Très faible Nulle		Oui	Négl. Nulle
Mammifères	Espèces communes, peu particulièrement liées à la cédraie en place. L'implantation de la centrale en lieu et place de la cédraie et la création de milieux débroussaillés ne sont pas de nature à remettre en cause la conservation des populations locales. Les espèces liées au couvert forestier (Ecureuil roux, Mulot sylvestre) ont de larges milieux boisés à leur disposition et les espèces plus ubiquistes pourront continuer à utiliser les milieux débroussaillés		Nulle		Oui	Négl.
Continuités écologiques	Le projet s'implante au cœur de ces plantations artificielles, qui ont causé une perte de biodiversité il y a plusieurs décennies. Ainsi, il s'implante sur un secteur à moindre biodiversité à l'échelle de ce territoire. Par ailleurs, la mise en place de milieux ouverts, entretenus par débroussaillage, ne peut être que favorable à une remontée des espèces autochtones. Ainsi l'impact du projet sur la fonctionnalité écologique du secteur est globalement positif.	Oui	Nulle		Oui	Nulle

10 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : MILIEU FORESTIER

Le volet forestier de l'étude d'impact ainsi que l'analyse du risque incendie ont été réalisés par le bureau d'études ALCINA.

6 peuplements forestiers et un peuplement non forestier (bande enherbée) ont été relevés. Le tableau ci-dessous présente les différents types de peuplements et les surfaces interceptées par la zone d'étude :

Code	Type de peuplement	Surfaces interceptées par la zone d'étude (ha)
CVSG	Chêne vert adulte clair sur garrigue	2,8
TCVF	Taillis de chêne vert faible potentialité	0,2
FCD	Futaie de cèdre bonne potentialité	21,1
FCDM	Futaie de cèdre potentialité moyenne	4,7
FCDCV	Futaie de cèdre claire sur taillis de chêne vert	7,7
FSC	Futaie de sapin de Céphalonie	0,03
BE	Bande enherbée	0,9
	Total	37,5



Historique de gestion

Sur les cartes de Cassini et de l'état-major, l'emprise du projet est représentée en landes ou milieu pastoral. La forêt sur laquelle se situe le projet n'est donc pas une forêt ancienne. La photographie ancienne de 1950-1965 montre que la zone d'étude était, à cette époque, un milieu ouvert. On observe bien sur la photo ci-dessous, les taillis de chêne vert à l'Est du projet. La zone d'étude est donc, à priori une garrigue à chêne vert et très probablement une zone de pâturage. Tel que précisé dans le plan d'aménagement de la forêt communale de la Bruguière, c'est suite à l'incendie de la zone le 18 Août 1976, que les plantations de cèdre ont été effectuées en 1982. Le milieu était donc à l'origine ouvert et colonisé d'essences autochtones et, a été planté d'une essence forestière allochtone.



Photographie aérienne (1950-1965) et zone d'étude (source : Géoportail)

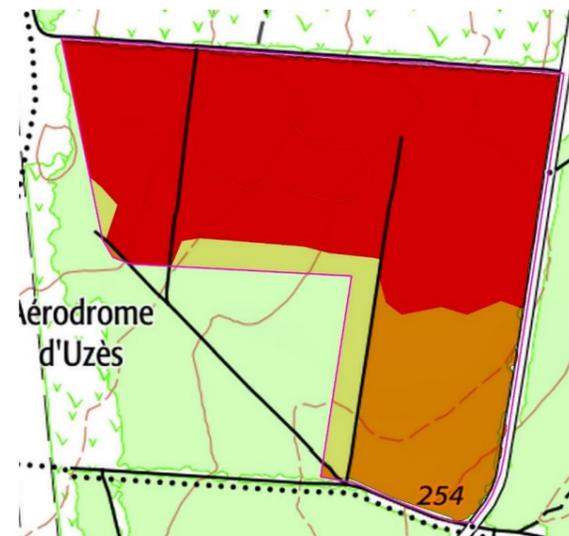
Valeur des unités forestières

La somme des deux notes obtenues (valeur relative et valeur absolue) permet de déterminer l'enjeu forestier de chaque peuplement. Le tableau ci-dessous présente les enjeux forestiers pour chaque type de peuplement de la zone d'étude, issus du calcul de deux approches : relative (comparaison de la valeur des peuplements impactés par le projet par rapport à d'autres milieux forestiers à l'échelle du massif ou du département), et technique.

Unités forestières	Nom UF	Valeur relative	Valeur technique (€/ha)	Note	Enjeux forestiers
CVSG	Chêne vert adulte clair sur garrigue	Faible	1 076	1	3 Faibles
TCVF	Taillis de chêne vert faible potentialité	Moyenne	1 379	1	4 Faibles
FCD	Futaie de cèdre bonne potentialité	Forte	9 021	4	8 Forts
FCDM	Futaie de cèdre potentialité moyenne	Moyenne	8 148	4	7 Forts
FCDCV	Futaie de cèdre claire sur taillis de chêne vert	Moyenne	3 743	3	6 Modérés
FSC	Futaie de sapin de Céphalonie	Faible	4 248	3	5 Modérés

Le peuplement majoritairement présent sur la zone d'étude (futaie de cèdre bonne potentialité) a une productivité supérieure à la moyenne régionale. Les autres peuplements présents sur la zone d'étude ont des productivités forestières en accord avec les moyennes régionales. La forêt est propice à une production forestière avec un débouché vers les filières de bois d'industrie et de bois d'œuvre pour le cèdre (à l'avenir). Le chêne vert est valorisable en bois de chauffage. La majorité des peuplements étudiés sont susceptibles d'assurer une production forestière à court (5 ans), moyens (20 ans) et long terme (50 ans) à l'exception du peuplement de chêne vert clair sur garrigue dont la production forestière est plus anecdotique. Sur la totalité de la zone d'étude de 37,5 ha la répartition des enjeux forestiers est la suivante :

Enjeux forestiers	Surface (ha)	%
Nul	0,9	2%
Très faibles	0	0%
Faibles	3	8%
Modérés	7,7	21%
Forts	25,8	69%
Très forts	0	0%
Total	37,5	100%



Carte des enjeux forestiers

Risque incendie

❖ ALEA SUBI

L'aléa subi est défini comme la probabilité qu'un feu d'une intensité donnée affecte un point du territoire. L'aléa subi est fort sur l'ensemble de la zone d'étude, indépendamment de la direction du vent. Ce niveau d'aléa calculé à l'échelle du projet est en accord avec le niveau d'aléa à l'échelle départementale et impose donc un niveau de vigilance maximal malgré les enjeux humain et matériels relativement faibles.

❖ ALEA INDUIT

L'analyse de l'aléa induit renverse le point de vue par rapport à l'analyse de l'aléa subi. Il s'agit de caractériser les risques d'incendie liés à l'implantation du parc photovoltaïque. L'aléa induit n'est pas significativement augmenté par la création du projet. L'entretien de la végétation dans et autour du site permet de maintenir le faible de niveau de risque.

❖ DEFENDABILITE

La défendabilité du site est assurée par les équipements denses existants. L'application de recommandations habituelles de défense contre les incendies (pistes périmétrales, citernes complémentaires) permettra de compléter le dispositif.

❖ AMENAGEMENTS ENVISAGES

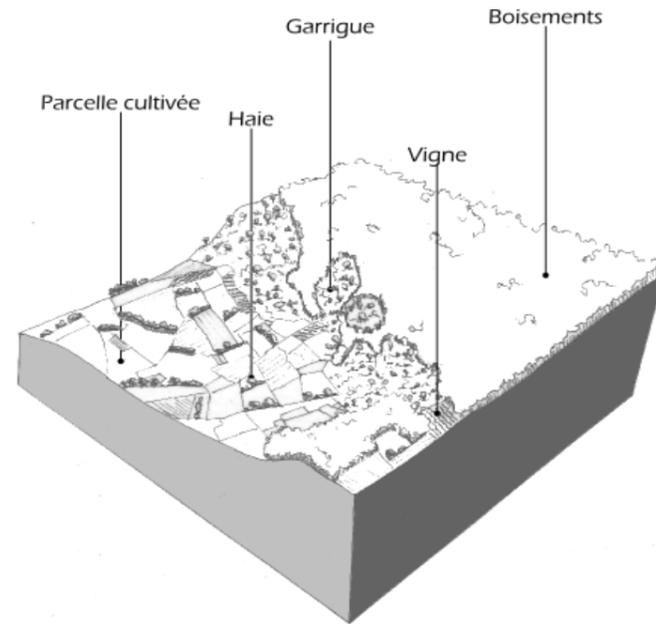
Les préconisations émises visent à une amélioration des hydrants disponibles à proximité du site, une protection des panneaux photovoltaïques contre le feu à l'échelle du massif et une limitation des risques de départ de feu. 1 citernes souples de 60 m³ sera implantée au Sud du projet, 1 citerne souple de 120 m³ sera implanté au nord. Le débroussaillage obligatoire sera assuré sur 13,0 hectares. La déviation de la piste DFCI U59 répondra aux caractéristiques d'une piste DFCI de catégorie 2 permettant de maintenir l'intégrité du plan de massif.

THEMES	NATURE DE L'INCIDENCE	INCIDENCES		MESURES	INCIDENCES RESIDUELLES	
		Incidences +	Incidences -		Incidences +	Incidences -
MILIEU FORESTIER	Conditions abiotiques		Faible	MRn09 : Prélèvement et utilisation d'espèces locales pour la revégétalisation MRn10 : Adaptation de la clôture au passage de la faune		Très faible
	Peuplements forestiers		Forte	MR09 : Maintien de boisement en périphérie du projet MR10 : Mise en place des équipements nécessaires à la lutte contre l'incendie		Forte
	Usages de la forêt		Faible			Faible

11 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : SITES & PAYSAGE

11.1.1 - Contexte paysager

Comme toute l'ex-région du Languedoc-Roussillon, le Gard peut être divisé en trois zones orientées Nord-Est, Sud-Ouest : la montagne, la garrigue et les plaines. La zone d'étude est localisée dans le grand paysage des **Garrigues**. Ces paysages constituent le cœur du territoire du Gard. On peut distinguer trois familles de paysage pour les Garrigues : les paysages de plateaux calcaires, les paysages de pentes et des collines et les paysages des petites plaines. Cette diversité de paysages offre des ambiances très variées et contrastées ponctuées par des événements spectaculaires tels que les gorges de l'Ardèche ou les sommets du Mont Bouquet.



Bloc-diagramme de l'unité paysagère « Garrigues d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie »

Cette unité paysagère se matérialise par un large plateau très calcaire, sans aucune eau de surface est majoritairement occupé par de la garrigue. Cette formation végétale typiquement méditerranéenne est constituée d'arbrisseaux et de buissons résistants à la sécheresse. Les espèces les plus représentatives sont le chêne vert, l'olivier mais également le genévrier ou le thym. Ponctuellement, la garrigue laisse place à de la végétation de feuillus qui profitent d'un approfondissement du sol et de la formation d'argile.

11.1.2 - Paysages institutionnalisés, sites patrimoniaux remarquables, monuments historiques

Aucun site inscrit ou classé ni monument historique ne se situe à proximité de la zone d'étude. On peut cependant noter la présence de :

- La Bastide d'Engras, site inscrit situé à 5,1 km à l'est de la zone d'étude ;
- Le village de Lussan et ses abords, site inscrit situé à 7,1 km au nord ;
- Le Château et le village de Capelle Masmolène à 8,5 km à l'est ;
- Le Castellans de Belvezet, monument historique situé à 4 km au sud de la zone d'étude ;
- L'ancienne église de Belvezet, monument historique situé à 4,3 km au sud de la zone d'étude ;
- Le fort de Saint-Laurent-la-Vernède, monument historique situé à 6 km de la zone d'étude.

Aucune co-visibilité entre un monument historique et le projet n'a été identifiée.

11.1.3 - Ambiance paysagère

Le projet s'insère dans l'unité paysagère des « Garrigues d'Uzès et Saint-Quentin-de-la-Poterie », au sein d'une forêt exploitée de conifères. Il s'agit d'une forêt plantée ne présentant pas un intérêt paysager particulier, du fait de sa rectitude, de son caractère monospécifique et des cicatrices laissées par l'exploitation forestière.

Une forêt, même de faible qualité paysagère reste empreinte de naturalité, et la création de la centrale photovoltaïque, avec ses infrastructures linéaires, surmontées de modules bleu foncé dont les motifs se répètent sur toute la surface d'implantation, vont apporter un ressenti artificialisé au site.

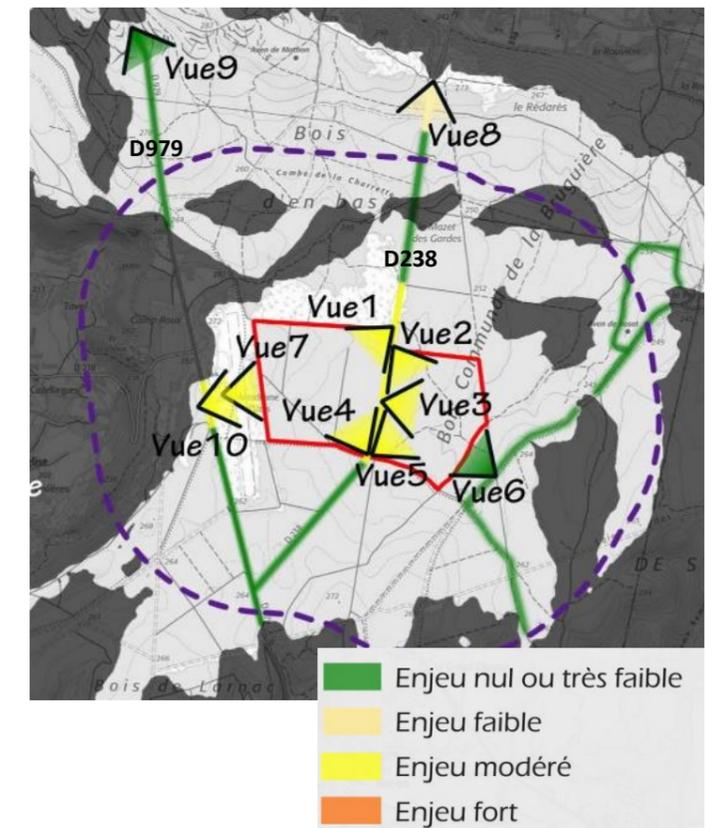


Plaine agricole de Lussan et ambiance forestière à l'arrière-plan

11.1.4 - Visibilité du projet

La faible topographie et le caractère boisé du plateau limite les perceptions visuelles. Les perceptions potentielles du projet se concentrent à proximité immédiate du site (D238, D979, aérodrome), et depuis quelques secteurs légèrement surélevés (D238, village de la Bruguière) ainsi que depuis le point de vue exceptionnel du secteur, le Mont Bouquet.

La carte ci-contre met en évidence les secteurs depuis lesquels la zone d'étude est potentiellement visible, en se basant sur la topographie. Les points de vue sont issus d'un reportage de terrain, et sont associés à un enjeu de visibilité.



D238 et aérodrome

Le projet sera peu visible depuis les secteurs à proximité immédiate (D238, aérodrome) du fait du recul du projet par rapport à ces secteurs et du maintien d'une bande boisée débroussaillée de 50 m de large. Les pourtours du parc seront débroussaillés sur 50 m de profondeur à partir de la clôture, c'est-à-dire que la végétation basse sera supprimée afin de réduire la combustibilité du boisement. Le porteur de projet mettra en œuvre un débroussaillage alvéolaire, conservant les plus grands arbres et quelques formations arbustives disséminées. L'entretien du débroussaillage pendant la durée d'exploitation de la centrale sera effectué préférentiellement par pâturage ovin.

Depuis la D238 qui longe le parc solaire sur un linéaire d'environ 750 m, le parc solaire restera donc perceptible par les usagers en condition normale de circulation, mais les vues seront néanmoins filtrées par les arbres et les formations arbustives conservés dans la bande débroussaillée de 50 m. Afin de limiter l'impact visuel, les locaux techniques ne seront pas implantés côté route. Le schéma ci-dessous représente en coupe et en vue du dessus la succession centrale – bande débroussaillée – route D238. Le photomontage n°1 représente la vue projetée de la centrale depuis la D238 (page suivante).

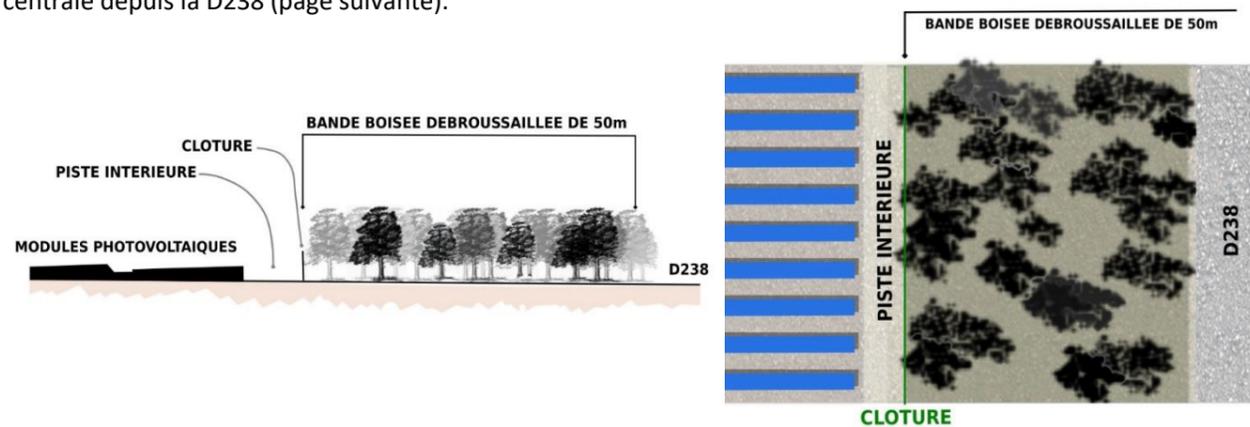


Schéma et coupe de l'interface centrale – bande débroussaillée – D238

En ce qui concerne les activités aériennes liées à l'aérodrome, et en dehors de l'étude du risque éblouissement (étudié au chapitre 4.8.6), la proximité de la centrale avec la piste engendre un impact sur la qualité paysagère du secteur vu du ciel. En effet, la proximité immédiate de la zone de décollage et d'atterrissage est actuellement constituée de boisements et de garrigue en grande majorité. Le parc solaire, par son aspect industriel, attirera le regard des utilisateurs de l'espace aérien.

Cependant, le projet ne s'implante pas au sein d'un boisement naturel, mais bien au droit d'une forêt plantée de conifères alignés, subissant ponctuellement de grandes coupes forestières. L'aspect très régulier de ces plantations est particulièrement visible depuis les airs. La photographie suivante, tirée du site internet de l'aérodrome, l'illustre très bien.

Le projet de centrale photovoltaïque, bien que particulier par son aspect artificiel, viendra s'insérer selon ces mêmes rangées est-ouest et avec une teinte pouvant, selon la lumière, tirer vers le bleu-gris ou le bleu-vert.



Photographie aérienne de l'aérodrome d'Uzès et de ses abords (source: site internet <https://aero-uzes.org/>)

La particularité des activités aériennes, offrant de vastes panoramas visuels et parcourant de grandes surfaces, implique nécessairement le survol de nombreux secteurs construits et industriels. L'impact est ici lié à la proximité immédiate du projet avec la piste. **Au vu de ces éléments, il est jugé faible.**

D979

La visibilité depuis la D979 vers le site d'implantation du projet est très restreinte, liée uniquement à une ouverture visuelle créée par les infrastructures de l'aérodrome d'Uzès. En condition normale de circulation, cette ouverture ponctuelle vers la zone du projet est parcourue en quelques secondes par les usagers, puis la topographie et la végétation en bordure de route masquent de nouveau totalement le site d'implantation, et ce dans les deux sens de circulation. Au niveau de l'ouverture créée par l'aérodrome, les bâtiments situés au premier plan puis les boisements maintenus en bordure de la piste d'atterrissage masquent la bande débroussaillée du parc solaire. Celui-ci ne sera donc pas perceptible depuis la D979, seul un éclaircissement de la cime des arbres dû au débroussaillage pouvant être constaté. Le photomontage n°2 illustre cette absence de visibilité.

La Bruguière

Au vu de la distance (3 km) et du maintien de boisements au nord du projet, il est fortement probable que la centrale solaire soit très peu visible depuis les habitations de la Bruguière. Si elle est en effet visible, seules quelques rangées tout au sud seront perceptibles, de dos, et ne contrastant pas avec l'environnement immédiat.

Le Mont Bouquet

Le Mont Bouquet est un sommet emblématique et très fréquenté du nord de la région d'Uzès. Il se situe à environ 10 km au nord-ouest du projet. La présence de cinq centrales photovoltaïques existantes, entre le projet porté par Urbasolar et le Mont Bouquet, aide à se représenter le futur impact du projet étudié. Deux de ces centrales attirent le regard par leur reflet bleu-gris qui ressort du contexte forestier. Les trois autres ne sont quasiment pas distinguables à l'œil nu, bien que situées plus proches du sommet. Ceci est illustré page suivante, par un zoom de la photographie prise depuis le Mont Bouquet. Cette différence de luminosité a été observée à deux reprises, lors de deux études de terrain réalisées dans le secteur, dans ces conditions météorologiques différentes.